



CÉRÉMONIE  
COMMÉMORATIVE  
DU 14 JUILLET 2024

## Commémoration du 14 juillet !



À l'occasion de la Fête Nationale française, le Maire de Taissy et ses conseillers municipaux vous donnent rendez-vous à **9h45** sur la place de la Mairie, pour un défilé jusqu'au

Monument aux Morts, où sera déposée une gerbe.

Le défilé sera accompagné de la fanfare « Les Dauphins de Saint-Brice-Courcelles ».

## Résultats des Élections Législatives du 07/07 pour la Commune de Taissy !

Inscrits : 1725 - Votants : 1327 - Blancs : 35 - Nuls : 7

Résultats :

MAGNIER Lise 738 voix  
BISIAUX Achille 547 voix

## Legs MAILLART



Chaque année, le Legs MAILLART récompense **2 ou 3 meilleurs élèves ayant obtenu leur bac**. Les heureux bacheliers de 2024 peuvent déposer en Mairie un dossier pour solliciter cette attribution.

Pour cela, il vous suffit d'apporter une photocopie du relevé des notes du Baccalauréat ainsi qu'un certificat d'inscription en école supérieure.

## Remise des permis internet et attestations

Comme tous les ans, le permis internet a été remis à tous les CM2 en présence de M. BARRIER, Maire de Taissy, lors de l'exposition de fin d'année.

Ils ont également reçu différentes attestations s'ils ont validé le niveau cette année :

- l'ASNS (savoir «nager»)
- l'APER (première éducation à la route)
- l'APS (premiers secours)

Enfin, un livre illustré «L'homme qui plantait des arbres» de Jean Giono, offert par l'Éducation Nationale a également été remis à tous les CM2 présents.

Certains sont repartis les mains bien pleines !

Il faut ajouter les CE2 qui ont eu le permis piéton et les CM1 qui ont reçu l'ASNS (savoir nager) s'ils ont validé le niveau cette année.

Optique  
Lefèvre



**Votre Opticien à domicile et en magasin!**

24 Rue du Canada 51500 SILLERY

Téléphone : 03.26.83.07.20

## Don du CMJ !

La semaine dernière, les enfants du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) ont accueilli Monsieur Spindler, directeur adjoint du Foyer Départemental de l'Enfance, accompagné de deux jeunes résidents du foyer. Cette année, les membres du CMJ ont exprimé le souhait de faire un don à une association en lien avec l'enfance.

Grâce aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année (comme la petite boum d'Halloween, la bourse aux jouets et les marchés), les jeunes conseillers municipaux ont remis à Monsieur Spindler des chèques cadeaux Cultura d'une valeur de 300 € au profit de l'association du Foyer Départemental de l'Enfance.

Mais qu'est-ce que le Foyer départemental de l'enfance ?



Le Foyer de l'Enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger, confié par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en foyer sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, ainsi que son épanouissement personnel.

Une petite cérémonie a eu lieu, marquée par un bel échange entre les enfants.

Un grand merci à Monsieur Spindler pour cette sensibilisation.

## Nouveau PLU de Taissy

Le **nouveau Plan Local d'Urbanisme de Taissy** approuvé le 27 juin 2024 est consultable sur le Site du Grand Reims ou sur notre site internet au lien suivant <https://taissy.fr/vivre/urbanisme/plan-local-urbanisme/>

## Don du sang

L'Établissement Français du Sang organise sa collecte le **vendredi 02 août 2024**, à la salle de réunion n°1 du Centre de Conférences et d'Animation de Taissy.

Il est dès maintenant possible de prendre rendez-vous sur le site internet <https://efs.link/ezxvi>



## Stationnement interdit



Nous tenons à rappeler que les espaces publics engazonnés ne sont pas destinés au stationnement de véhicules.

Les employés communaux doivent pouvoir y accéder pour la tonte et ils y sont régulièrement empêchés à cause de stationnements sauvages.

Merci à tous de bien vouloir respecter ces espaces en stationnant vos véhicules sur des emplacements prévus à cet effet.

## Agenda

### Cérémonie commémorative du 14 juillet

Dimanche 14 juillet 2024 à 9h45 sur la place de la Mairie.

## Horaires des Messes



La prochaine messe aura lieu :  
- dimanche 14 juillet 2024, à 10h30,  
à l'église de Taissy.

## Opération « Tranquilité vacances »



Informez votre entourage de votre départ, faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé, créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio... Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Ne publiez pas vos photos de vacances, toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Partez l'esprit serein en signalant votre absence à la brigade de gendarmerie, dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile pendant toute la durée de vos vacances.

Avant votre départ, renseignez-vous auprès de la Brigade locale de Taissy au [03.26.82.33.90](tel:03.26.82.33.90).

## Vends



SPA, modèle HIPPOGRIFFE / 5 places / blanc marbré / Année 2022 / Habillage taupe / 66 jets .

Tel : 06 34 19 14 03

## Objets trouvés

1 **trousseau de clefs** a été rapporté en Mairie (clefs + bip).

1 **paire de lunettes de soleil enfant** a été déposée dans la boîte aux lettres de la Mairie.

1 **paire de lunettes de vue adulte** a été trouvée près du city.

## Rappel de l'arrêté municipal du 2 décembre 2020 prescrivant l'entretien des voiries communales par les riverains

### Article 1 : Déneigement

En cas de neige ou de verglas, les habitants sont tenus de déblayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le déblayage doit se faire sur une largeur de 1,20m à partir du mur de façade ou de la clôture.

La neige devra être entassée de manière à ne pas gêner la circulation ni l'accès aux caniveaux, bouches d'égout, bouches incendie, etc....

En cas de verglas, il convient de jeter du sel devant les habitations. Des bacs de couleur «jaune et vert» sont mis à disposition par la commune dans les rues suivantes : Edouard Branly – Clément Ader – du Verdon – de Longjumeau – des Vigneuls – de Sillery – de la Garenne et parking du Centre de Conférences et d'Animation.

### Article 2 : Entretien des trottoirs et caniveaux

Chacun est tenu de balayer, désherber ou démousser le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et longueur devant son habitation.

S'il n'existe pas de trottoir, l'entretien doit se faire sur une largeur de 1,20m à partir du mur de façade ou de la clôture.

Le désherbage doit se faire soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la Loi.

Les saletés et/ou balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

### Article 3 : Entretien des végétaux

Les haies doivent être taillées et les arbres doivent être élagués à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m. Les haies et les arbres ne doivent pas gêner la visibilité à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

### Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et règlements en vigueur.

## Appartements à louer



Des logements sont disponibles au 3 rue de Sillery. Il s'agit d'un T2 et de trois T3.

Si vous êtes intéressé, merci d'envoyer rapidement votre candidature en la déposant à la Mairie ou par mail à [mairie@taissy.fr](mailto:mairie@taissy.fr)

## Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts !



Pour rappel, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 2016 disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://www.marne.gouv.fr/contenu/telechargement/11513/81211/file/arrete\\_feu\\_plein\\_air.pdfw](https://www.marne.gouv.fr/contenu/telechargement/11513/81211/file/arrete_feu_plein_air.pdfw)

## CoulePasTonÉté juste pour un plongeon ou une baignade entre potes

12-25 ans : les principales victimes, c'est vous !

Près de 40% des noyades dans les cours d'eau ou les plans d'eau sont mortelles. Et les principales victimes sont les moins de 25 ans !

Les dangers sont bien réels et souvent là où on ne les attend pas. Alors, sans parler de requins sous la Seine, les remous invisibles, les courants puissants près des barrages ou des péniches, les rochers et les pieux métalliques savent parfois aussi montrer les dents.

Alors #CoulePasTonÉté juste pour un plongeon ou une baignade entre potes ! De multiples activités nautiques se développent sur le réseau fluvial. Du paddle à la baignade, en passant par le canoë, le kayak et l'aviron... il y a tellement de façons d'en profiter en toute sécurité. Renseigne-toi sur la carte pour connaître les zones aménagées et piquer une tête en toute sécurité !

<https://www.vnf.fr/vnf/accueil/tourisme-fluvial/destinations-fluviales/activites/>

### SECRETARIAT DE MAIRIE

- MATIN : 9h-12h (du lundi au vendredi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi, mardi et vendredi).  
Tel : 03 26 82 39 27 Fax : 03 26 97 82 98

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

- MATIN : 8h45-11h45 (du lundi au vendredi) 10h-12h (samedi).  
- APRÈS-MIDI : 16h30-18h30 (lundi et vendredi).  
Tel : 03 26 04 41 87

### NUMÉROS D'URGENCE

17 Gendarmerie Nationale, 18 Pompiers

### PHARMACIE DE GARDE

Rendez-vous sur le site [3237.fr](http://3237.fr) ou composez le 3237.

### MÉDECIN / DENTISTE DE GARDE

En cas d'urgence composez le 15 pour obtenir un régulateur du SAMU.